

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

28 octobre 2019

PLF POUR 2020 - (N° 2272)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N° II-1029

présenté par  
Mme Ménard

-----

**ARTICLE 38****ÉTAT B****Mission « Culture »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

*(en euros)*

<b>Programmes</b>	<b>+</b>	<b>-</b>
Patrimoines	0	0
Création	0	0
Transmission des savoirs et démocratisation de la culture	0	1 000 000
<b>TOTAUX</b>	0	1 000 000
<b>SOLDE</b>	-1 000 000	

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Supprimer 1 000 000 euros du programme 224 (Transmission des savoirs et démocratisation de la culture), action 02 (Soutien à la démocratisation et à l'éducation artistique et culturelle)

Le « Pass culture » mis en place par le Gouvernement est une application sensibilisant les jeunes à laculture.Cette application met à disposition une somme conséquente : 500 euros. Si certaines

dépenses sont légitimes comme des abonnements dans des musées, d'autres paraissent tout à fait douteuses. Avec ce pass, 200 euros peuvent être dépensés dans l'achat de jeux vidéo.

Les jeux vidéo n'ont pas besoin de publicité. Est-ce utile de les encourager quand d'autres secteurs de la culture pourraient avantageusement être mis en avant afin d'attirer la jeunesse ?